# Quizz 3 – 60 mn

1. ***PP/WP est structuré autour de trois objectifs spécifiques, lesquels ?***

Les trois objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la planification de projet « Planning Project / Work Planning » (PP/WP) sont les suivants :

* **PP/WP-SG1** : Définir les paramètres de planification, qui sont les estimations attachées à la réalisation du projet (coûts, délais, dimensionnements et charges de travail).
* **PP/WP-SG2** : Transcrire les paramètres de planification identifiés par PP/WP-SG1 dans un plan.
* **PP/WP-SG3** : Définir les pratiques nécessaires à l’obtention de l’engagement des parties prenantes sur le plan. Sans cet objectif, PP/WP-SG2 ne vaut rien.

1. ***PMC/WMC est structuré autour de deux objectifs spécifiques, lesquels ?***

Les deux objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la surveillance et le contrôle du projet « Project Monitoring and Control / Work Monitoring and Control » (PMC/WMC) sont les suivants :

* **PMC/WMC-SG1** : Identifier les écarts existants entre la réalité du projet et ce qui était prévu selon le plan à cette même date.
* **PMC/WMC-SG2** : Réduire les écarts identifiés par la mise en œuvre d’actions correctives.

1. Q***uels sont les objectifs de REQM ?***

Le seul objectif de la gestion des exigences « Requirements Management » (REQM) est de gérer les exigences et les incohérences entre elles, et d’identifier les plans et produits d’activité.

Cet objectif (**REQM-SG1**) est défini par la mise en application de cinq pratiques spécifiques (SP) :

* **SP1.1** : Obtenir une compréhension des exigences.
* **SP1.2** : Obtenir l’engagement sur les exigences.
* **SP1.3** : Gérer les modifications aux exigences.
* **SP1.4** : Maintenir la traçabilité directionnelle des exigences.
* **SP1.5** : Identifier les incohérences entre le travail fourni et les exigences.

1. ***Quels sont les objectifs de SAM ?***

Les deux objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la gestion des accords avec le fournisseur « Supplier Agreement Management » (SAM) sont les suivants :

* **SAM-SG1** : Établir et maintenir les accords avec les fournisseurs.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP1.1** : Déterminer le type d’acquisition.
  + **SP1.2** : Choisir des fournisseurs.
  + **SP1.3** : Établir et maintenir des accords formels avec le fournisseur.
* **SAM-SG2** : Faire respecter les accords projet - fournisseur

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP2.1** : Exécuter l’accord avec le fournisseur.
  + **SP2.2** : Accepter le produit acquis.
  + **SP2.3** : Transférer les produits acquis du fournisseur.

1. ***Quels sont les objectifs de RSKM ?***

Les trois objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la gestion des risques « Risk Management » (RSKM) sont les suivants :

* **RSKM-SG1** : Mener une préparation pour la gestion des risques.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP1.1** : Déterminer les sources et les catégories de risques.
  + **SP1.2** : Définir les paramètres des risques.
  + **SP1.3** : Établir une stratégie de gestion des risques.
* **RSKM -SG2** : Faire respecter les accords projet - fournisseur

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de deux pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP2.1** : Identifier les risques.
  + **SP2.2** : Évaluer, catégoriser et prioriser les risques.
* **RSKM -SG3** : Gérer et atténuer les risques lorsque nécessaire afin de diminuer les impacts qui peuvent nuire à leur atteinte.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de deux pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP3.1** : Développer les plans d’atténuation des risques.
  + **SP3.2** : Mettre en œuvre les plans d’atténuation des risques.

***6- Quels sont les objectifs de IPM ?***

Les deux objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la gestion de projet intégrée « Integrated Project Management » (IPM) sont les suivants :

* **IPM-SG1** : Mener le projet en utilisant un processus ajusté, dérivé de l’ensemble des processus standards de l’organisation.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de sept pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP1.1** : Établir le processus ajusté du projet.
  + **SP1.2** : Utiliser les actifs de processus organisationnels pour planifier les activités du projet.
  + **SP1.3** : Établir l’environnement de travail du projet.
  + **SP1.4** : Intégrer les plans.
  + **SP1.5** : Gérer le projet en utilisant les plans intégrés.
  + **SP1.6** : Établir et maintenir les équipes.
  + **SP1.7** : Contribuer aux actifs de processus organisationnels.
    - Invoque **GP3.2** : Faire apporter par les projets un retour d’expérience à l’organisation.
* **IPM -SG2** : Faire respecter les accords projet - fournisseur

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP2.1** : Gérer l’implication dans le projet des parties prenantes concernées.
  + **SP2.2** : Gérer les dépendances.
  + **SP2.3** : Régler les problèmes avec les parties prenantes concernées.